



# CHARTRE

## de la section des « particuliers » de l'association « La Graine et le Potager »

**Conscients de la nécessité de préserver l'immense et précieux patrimoine potager hérité de nos ancêtres, les membres de la section « particuliers » de « La Graine et le Potager » s'engagent à reproduire bénévolement les semences qui leur sont confiées, en respectant les conditions suivantes :**

1. Adopter des **pratiques de jardinage biologique** : utiliser des apports naturels tels que le fumier, les déchets végétaux compostés, les tisanes, infusions ou extraits fermentés. N'utiliser aucun produit non autorisé par l'agriculture biologique, notamment les produits chimiques.
2. **S'engager à suivre les formations** initiales et les remises à niveau gratuites de production de semences dispensées par l'association.
3. Cultiver conformément aux indications données dans **les fiches techniques** fournies avec les sachets et/ou dans le cours de production de semences pour garantir la pureté variétale et la qualité des semences.
4. Conserver les informations et sachets remis et **étiqueter précisément** vos cultures dans votre jardin afin d'éviter toute confusion. (Eventuellement, faire un plan de jardin sur un cahier).
5. Etiqueter les sachets de semences produites selon le modèle joint.
6. Donner un retour de chaque culture parrainée en remplissant une **fiche de suivi** une fois par an pour la réunion de fin d'année (modèle possible joint – Eventuellement joindre une photo)
7. Tous les membres actifs du réseau **ont accès gratuitement** pour leur usage personnel, aux variétés de la collection (= gamme produite par les parrains et les multiplicateurs) dans la limite des stocks disponibles.
8. Les membres du réseau particulier ont accès aux machines de tri des graines de Yanick Loubet. En échange, ils peuvent venir donner un coup de main à la ferme pour le tri de graines ou autre activité jardinière.
9. On reste parrain (Maximum 2 souches confiées par an = niveau débutant) au minimum pendant une durée de 2 ans puis on devient multiplicateur (Plusieurs souches confiées chaque année = niveau confirmé). On peut rester parrain même avec un niveau confirmé, par exemple si on a un jardin trop petit pour accueillir plus de souches.
10. S'engager à participer à une journée par an pour participer à la vie de l'association. (Ensachage, participation à diverses manifestations...)

NOM :

Signature :